



La participation financière demandée aux familles pour la fréquentation des accueils périscolaires représente un montant forfaitaire dépendant du type d'accueil, quelle que soit la durée de fréquentation effective de cet accueil.

Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal, et révisables au maximum une fois par an.

**Tarifs 2017-2018 :**

- 2.02 € par jour pour les enfants scolarisés en maternelle, fréquentant l'accueil du matin et/ou du soir.
- 0.98 € par jour pour les enfants scolarisés en élémentaire, fréquentant l'accueil du matin, ou du matin et du soir.

**Contacts -**

➤ [TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

**Mairie de Toulon**  
Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

**Liens:**

[1] <https://m.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2017-03-23-alb-034.jpg>

[2] <https://m.toulon.fr/annuaire>